



BANQUE
CRAMER

Rapport Annuel

2018

SOMMAIRE

Rapport annuel 2018

- 4 Composition des organes et de la Direction générale au 31.12.2018
- 5 Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale
- 7 Gouvernance d'entreprise

Banque Cramer & C^{ie} SA

- 12 Bilan
- 13 Compte de résultat
- 14 Etat des capitaux propres
- 14 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 15 Annexe aux comptes annuels
- 41 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
- 42 Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Composition des organes et de la Direction générale au 31.12.2018

Conseil d'administration

Manuel	Leuthold	Président
Michel	Ehrenhold	Vice-Président
Massimo	Eposito	Administrateur
Sophie	Maillard	Administratrice

Direction générale

Cédric	Anker	Président
Elvan	Cetinel-Walker	Directrice générale
Olivier	Taillard	Directeur général

Comité d'audit

Sophie	Maillard	Présidente
Michel	Ehrenhold	Membre

Comité de nomination et de rémunération

Manuel	Leuthold	Président
Massimo	Eposito	Membre

Audit interne

PricewaterhouseCoopers SA	Genève
---------------------------	--------

Organe de révision

KPMG SA	Genève
---------	--------

Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale

Mesdames, Messieurs,

Contexte économique et marchés financiers en 2018

A la suite de la crise financière de 2008, et afin de tenter d'en atténuer les effets néfastes, de nombreux Etats ont adopté des politiques monétaires accommodantes et initié des plans d'investissement financés par endettement. Dix ans après, les principales économies mondiales tentent désormais d'amorcer un virage destiné à gommer les excès résultant des mesures précitées. Alors que l'inflation a semblé faire son retour en 2018, avec un plus haut vers le mois de juillet, un ralentissement économique global plus fort que prévu est venu infléchir cette tendance haussière, qui constitue pourtant un préalable nécessaire à une normalisation des taux d'intérêts.

De nombreux événements géopolitiques ont également contribué à nourrir un sentiment d'incertitude sur les marchés financiers (guerres commerciales, élections de mi-mandat aux Etats-Unis, Brexit, budget italien, etc.). De nouvelles technologies et l'importance croissante des moyens de communication instantanée ont contribué à induire un climat de volatilité élevée.

Les performances financières de l'année 2018 ont donc été contrastées. De manière générale, les actions américaines ont focalisé une bonne partie de l'attention des investisseurs. Un fléchissement en fin d'année, plus particulièrement en décembre 2018, n'a toutefois pas permis à cette classe d'actifs de défendre les gains affichés en cours d'année. La performance des actions européennes a quant à elle été plus discrète encore. Sur le plan obligataire, les obligations d'entreprises ont sous-performé les obligations d'Etat, qui ont bénéficié d'un regain d'intérêt prononcé au quatrième trimestre. La baisse des prix du pétrole a pesé sur les obligations à haut rendement ("high yield"). La volatilité des devises est quant à elle demeurée globalement modeste, les devises émergentes ayant bénéficié d'un redressement en fin d'année.

Les événements saillants de 2018

2018 a constitué une année de transformation pour Banque Cramer & Cie SA (ci-après la "Banque" ou "BCC"). La Banque a en effet poursuivi ses efforts en vue de simplifier et de rationaliser son modèle d'affaires. BCC entend en effet continuer son développement en renforçant sa position concurrentielle dans le domaine du Private Banking.

La cession par la Banque en avril 2018 de 85% de l'entité bancaire qu'elle détenait aux Bahamas, Private Investment Bank Limited, a sans conteste constitué l'événement le plus représentatif à cet égard. Cette transaction

a permis à Banque Cramer de se recentrer sur ses activités suisses.

En septembre 2018, la Banque a inauguré son bureau de représentation à Moscou. Cette démarche vise à souligner l'engagement de la Banque envers le marché russe et à faciliter les relations avec la clientèle actuelle et future de la Banque.

En parallèle, la Banque a continué d'adapter son cadre réglementaire. Un accent particulier a ainsi été placé sur la gestion des risques. Suite à la mise en place de mesures nécessaires pour garantir l'Échange Automatique de Renseignements (EAR) et préparer l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les Services Financiers (LSFin), la Banque a également adopté une solution informatique dédiée à la thématique MiFID II.

Diverses mesures ont enfin été mise en œuvre en vue de renforcer la compétitivité de la Banque sur des marchés jugés clés, tels que la Russie, la Pologne, le LATAM, l'Italie et la Suisse.

Les résultats 2018

Les mesures de réorganisation initiées par la Banque ont commencé à se matérialiser à fin 2018, mais ne déploieront vraisemblablement leur plein effet qu'en 2019 et au-delà.

En 2018, les produits de Banque Cramer ont diminué de 20% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 45.4 millions. Ce recul est principalement imputable au recentrage stratégique de la Banque sur le Private Banking pur (plus de 1200 comptes de petite taille ont ainsi été clôturés). Les charges d'exploitation ont quant à elle diminué de 10%, grâce à l'effort de simplification et rationalisation des activités. Le bénéfice net de la Banque ressort à CHF 17.4 millions, en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent, grâce en particulier à la cession d'une majorité de l'entité bancaire anciennement détenue par BCC aux Bahamas.

Développement récents

A la fin du mois de mars 2019, Cédric Anker, CEO de BCC depuis le 1er octobre 2017, a communiqué à la Banque son intention de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Le Conseil d'administration a nommé Stephan Keiser à la Direction générale, en qualité de Responsable Private Banking et CEO ad interim de BCC.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction Générale, nous exprimons notre sincère gratitude à notre clientèle pour la confiance qu'elle nous témoigne, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de notre

Banque pour l'engagement qu'ils démontrent dans l'exercice de leurs métiers. .

Genève, le 17 avril 2019



Manuel Leuthold
Président



Stephan Keiser
CEO ad interim

Gouvernance d'entreprise

1 Organe responsable de la haute direction

1.1 Tâches et responsabilités

Le Conseil d'administration est présidé par M. Leuthold et son Vice-président est M. Ehrenhold. Les autres membres sont M. Esposito, un des actionnaires indirectes de la Banque, et Mme Maillard.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit (CoA) et un Comité de nominations et de rémunérations (CNR). Ces comités rapportent au Conseil d'administration qui ratifie leurs décisions. Le président du Conseil d'administration est responsable de coordonner et de diriger toutes les activités de ses Comités. Les membres du Conseil d'administration sont solidairement responsables. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Les membres du Conseil d'administration disposent de bonnes compétences en matière de gestion des risques, compliance et dans les secteurs d'activité de la banque. Le Conseil d'administration a essentiellement les attributions et compétences suivantes :

- Fixer les compétences en matière d'octroi de crédit et approuver les crédits qui sont de sa compétence.
- Approuver les limites dans le cadre de la politique de gestion des risques qui sont de sa compétence.
- Approuver les contreparties bancaires, dépositaires et brokers.
- Approuver l'ouverture des comptes PEPs
- Décider de l'introduction ou du retrait de procédures juridiques.

Il se compose des membres suivants :

Nom, fonction

Manuel Leuthold
Président
(membre indépendant)

Parcours professionnel et formation

Manuel Leuthold a obtenu un Master en droit et un Master en sciences (économiques) à l'université de Genève. Il a ensuite rejoint l'UBS où il a passé 27 ans, occupant plusieurs postes dans les secteurs Corporate et Institutional Banking, Commodity Finance, Trade Finance et Retail Banking à Genève, Lausanne et Zurich, où il a dirigé le département Corporate and Institutional Clients Switzerland et a été membre de la direction pour la Suisse.

Il a également passé 4 ans en tant que Chief Administrative Officer au sein du Groupe Edmond de Rothschild, basé à Genève et actif dans le Private Banking et l'Asset Management. Il y était responsable de toutes les fonctions de support du groupe. Le 1^{er} janvier 2016, il a été nommé par le Conseil fédéral au poste de président du Conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Il est aussi président du Développement économique du Canton de Vaud et membre d'autres conseils dans diverses banques, sociétés et institutions. Manuel Leuthold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C^{ie} SA en avril 2016.

Les membres du CoA disposent de bonnes compétences et d'expérience en matière financière et comptable et ont connaissance de l'activité de révision interne et externe. Le CoA a essentiellement les attributions et compétences suivantes :

- Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers.
- Surveillance et évaluation du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers.
- Surveillance et évaluation de l'Organe de Révision et de sa coopération avec la Révision Interne.
- Evaluation du contrôle interne en générale.

Le CNR n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration des propositions sur les rémunérations et nominations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale.

1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale de l'une des filiales ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB). Le Conseil d'administration est composé pour un tiers au moins de membres indépendants au sens du cm 17 de la Circ.-FINMA 2017/1.

Michel Ehrenhold
Vice-Président

Diplômé de l'Université de Genève (Licence en droit) et de la London School of Economics (LL.M. in Commercial and Corporate Law), Michel Ehrenhold a obtenu son brevet d'avocat à Genève. Il est au bénéfice d'une expérience de 15 ans acquise à Zurich dans le domaine de l'Investment Banking, période durant laquelle il a conseillé de nombreux clients en lien avec des opérations de marchés des capitaux (Equity Capital Markets) et des fusions & acquisitions (M&A). Michel Ehrenhold est également un analyste financier certifié par le CFA Institute (CFA charterholder).

En 2015, Michel Ehrenhold a été nommé Secrétaire Général Groupe auprès de NORINVEST HOLDING SA. Michel Ehrenhold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C^e SA en avril 2016.

Massimo Esposito
Administrateur

En 1989, M. Esposito, crée et préside Norfinance SA, société financière avec des intérêts dans la gestion de fortune. Avec la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), il participe à la création de DEFI Holding et DEFI Gestion SA, sociétés visant les investissements dans le Private Equity. Après la reprise de IBI International Bankers Incorporated en 1993, la Banque Union de Crédit (BUC) du Groupe FIAT, remplace la BCV au sein de l'actionnariat de Norfinance. En 2003, intervient le rapprochement avec la famille Cramer et la création de Banque Cramer & Cie SA. Après avoir présidé le groupe Golay Buchel Holding SA (GBH) depuis 1990, M. Esposito conduit l'offre publique d'échange en 2008. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.

Sophie Maillard
Administratrice
(membre indépendant)

Avocate, Sophie Maillard a commencé sa carrière au département compliance du Credit Suisse, à Zurich, avant de rejoindre en 2005 la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) à Berne, en tant que spécialiste du département des autorisations pour les banques et les négociants en valeurs mobilières. Depuis 2012, elle est associée au sein de BRP Bizzozero & Partners SA, à Genève. Cette société est spécialisée dans le conseil aux banques et aux établissements financiers pour les questions réglementaires et de compliance.

Mme Maillard enseigne au Certificate of Advanced Studies de Compliance Management à l'Université de Genève et a rédigé avec M. Alessandro Bizzozero un ouvrage sur les relations entre les banques dépositaires et les gérants indépendants. Elle a rejoint le Conseil d'administration de la Banque Cramer en 2015.

2 Directions

Au 31 décembre 2018, la Direction Générale est composée des membres suivants :

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Cedric Anker Chief Executive Officer	<p>Cédric Anker est Chief Executive Officer de la Banque Cramer depuis 2017. Citoyen helvétique, il a démarré sa carrière en 1987 auprès de l'UBS, puis a rejoint le Credit Suisse en 1994 dans le domaine des crédits commerciaux. Il bénéficie d'une expérience internationale en banque d'affaire acquise auprès de Credit Suisse First Boston à New-York et d'une expertise en banque privée dans la gestion de département de clients suisses et internationaux.</p> <p>Il a été le Directeur Général de la Banque Vontobel à Genève avant de rejoindre le Comité Exécutif de la Banque Mirabaud et Cie SA, en charge du Private Banking et comme Associé Commanditaire.</p> <p>Monsieur Anker est diplômé de l'International Bankers School de Chicago et de l'IMD Business School de Lausanne</p>
Olivier Taillard Chief Operating Officer	<p>Olivier Taillard est le Chief Operating Officer de la Banque Cramer depuis 2017. Né à Genève et citoyen suisse, il a débuté sa carrière en 1987 auprès du Crédit Suisse où il a passé 10 ans dans différentes fonctions proches de l'activité de la clientèle privée et des projets. En 1997, il rejoint la Banque de Financement et d'Investissement en tant qu'état-major de la Direction Générale et participe à la transformation complète de la banque. En 2000, il rejoint Dresdner Bank en tant que Responsable Logistique et Opérations Bancaires de la succursale de Genève. En 2004, il rejoint HSBC Private Bank Suisse en tant que Head Business Project Management. En 2007, Julius Baer le nomme Chief Operating Officer Suisse Romande puis Head Human Resources Southern Europe, Middle East & Africa, avec le titre de Managing Director Senior Advisor depuis 2015.</p> <p>De par ses responsabilités, il a travaillé dans plusieurs pays et bénéficie d'une très large expérience de l'industrie bancaire.</p>
Elvan Cetinel-Walker Chief Financial Officer	<p>Elvan Cetinel Walker est le Chief Financial Officer au sein de la Banque Cramer depuis 2017. Citoyenne helvétique, elle a démarré sa carrière à Istanbul en 1989. Elle a rejoint le Groupe Garantie Bank en 2000 et participé à l'établissement d'une banque privée à Genève. Avant d'intégrer la Banque Cramer, elle était membre du Comité Exécutif, Chief Financial Officer et Chief Risk Officer auprès de la Banque Diamantaire (Suisse) SA de 2001 à 2008, puis au sein de l'IDB (Swiss) Bank Ltd. de 2009 au 2016. Avec plus de 25 ans d'expérience dans le secteur bancaire, Madame Cetinel-Walker possède une grande expérience dans la finance et gestion du risque des banques.</p> <p>Madame Cetinel-Walker détient un BA de la Bosphorus University à Istanbul.</p>



Bilan

(en milliers de CHF)

Actifs	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités		177'022	364'451
Créances sur les banques	3.9	105'657	141'552
Créances sur la clientèle	3.1	175'313	716'192
Créances hypothécaires	3.1	174'437	179'035
Opérations de négoce	3.2,3.9	16'843	39'117
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3.3	2'923	22'753
Immobilisations financières	3.4	58'425	111'456
Comptes de régularisation		8'233	5'709
Participations	3.5,3.6	3'206	8'041
Immobilisations corporelles	3.7	23'652	14'700
Autres actifs	3.8	1'771	2'266
Total des actifs		747'482	1'605'272
Total des créances subordonnées		-	8
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-
Passifs	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Engagements envers les banques		101'015	202'378
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		530'810	1'275'719
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3.3	5'798	35'217
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3.2,3.11	4'980	8'478
Obligations de caisse		-	260
Comptes de régularisation		10'233	8'660
Autres passifs	3.8	3'053	1'758
Provisions	3.12	4'254	2'697
Réserves pour risques bancaires généraux	3.12,5.5	-	200
Capital social	3.13	50'000	50'000
Réserve légale issue du capital		11'772	11'772
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		11'772	11'772
Réserve légale issue du bénéfice		7'591	7'591
Bénéfice reporté/perte reportée		542	-3'461
Bénéfice (résultat de la période)		17'434	4'003
Total des passifs		747'482	1'605'272
Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Engagements conditionnels	3.1,4.1	7'056	11'391
Engagements irrévocables	3.1	11'820	30'990

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	Annexe	2018	2017
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes	5.2	5'295	8'923
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		342	1'144
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		461	720
Charges d'intérêts	5.2	922	-164
Résultat brut des opérations d'intérêts		7'020	10'623
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	3.12	-112	-197
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		6'908	10'426
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		25'093	25'913
Produit des commissions sur les opérations de crédit		483	346
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'171	5'390
Charges de commissions		-4'537	-4'488
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		24'210	27'161
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	5.1	15'068	16'722
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		62	600
Produit des participations		-	2'292
Résultat des immeubles		37	16
Autres produits ordinaires		1	199
Autres charges ordinaires		-846	-290
Sous-total Autres résultats ordinaires		-746	2'817
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	3.10, 5.3	-30'005	-31'618
Autres charges d'exploitation	5.4	-13'833	-17'355
Sous-total Charges d'exploitation		-43'838	-48'973
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'373	-1'951
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3.12, 5.5	-3'598	-2'697
Résultat opérationnel		-4'369	3'505
Produits extraordinaires	5.5	22'049	126
Charges extraordinaires	5.5	-32	-40
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	5.5	200	800
Impôts	5.8	-414	-388
Bénéfice (résultat de la période)		17'434	4'003

Etat des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Perte reportée/ bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2018	50'000	11'772	7'591	200	-3'461	4'003	70'105
Répartition du bénéfice 2017	-	-	-	-	4'003	-4'003	-
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-
- Dividende	-	-	-	-	-	-	-
- Modification de la perte reportée/ bénéfice reporté	-	-	-	-	4'003	-4'003	-
Prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-200	-	-	-200
Bénéfice 2018	-	-	-	-	-	17'434	17'434
Capitaux propres au 31.12.2018	50'000	11'772	7'591	-	542	17'434	87'339

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

(en milliers de CHF)

Bénéfice 2018	17'434
Bénéfice reporté	542
Bénéfice au bilan	17'976
Répartition du bénéfice	
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	-15'000
- dont distribution issues du bénéfice au bilan (5% du capital-actions libéré)	-2'500
- dont distribution issues du bénéfice au bilan (superdividende)	-12'500
Seconde attribution à la réserve légale issue du bénéfice suite au paiement d'un super-dividende	-1'250
Report à nouveau	1'726

Un montant de CHF 8.5 millions de dividende ne sera pas payé mais compensé avec une créance de la Banque sur sa maison mère.

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

Banque Cramer & Cie SA est une société anonyme de droit suisse. En sus de son siège social à Genève, elle est active au travers de ses succursales Lugano et Zurich. Jusqu'en date du 17 avril 2018, la Banque disposait d'une filiale bancaire détenue à 100%, Private Investment Bank Limited basée à Nassau, Bahamas. Cette dernière a été vendue partiellement, portant son taux de participation à 15%. De plus, avec effet au 31 décembre 2018, la Banque a procédé à l'acquisition de la société A.M. & C. Finance SA ; gestionnaire de fortune indépendant basé à Lugano, Suisse. Voir également le commentaire y relatif à la note 3.12.

Activité et effectif du personnel

Dans le cadre de son activité, la Banque effectue notamment les opérations suivantes :

- Acceptation de fonds en compte courant ;
- Gestion de fortune ;
- Exécution de toutes les opérations sur instruments financiers, papiers ou droits-valeurs dérivés et métaux précieux, ainsi que toutes opérations de bourse pour propre compte ou compte de tiers ;
- Octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue ;
- Opérations de change au comptant ou à terme ;
- Exécution d'opérations à titre fiduciaire ;
- Gestion et conservation de patrimoines ;
- Activité « Structured Finance ».

La Banque peut en outre acquérir, administrer et contrôler des participations dans toutes les entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et acquérir des immeubles en Suisse ou à l'étranger. En 2012, la Banque a délégué ses activités de back-office ainsi que certaines activités liées à la maintenance des infrastructures informatiques, au sens de la circulaire FINMA sur l'externalisation.

Au 31 décembre 2018, la Banque employait 110 personnes, pour un équivalent temps plein de 105 personnes (fin 2017: 114 et 108).

2. Autres indications requises par la Circulaire FINMA 2015/01

2.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1.1. Principes généraux

Le sous-groupe Banque Cramer est exempté d'établir des comptes consolidés conformément à l'Ordonnance sur les banques (OB), compte tenu du fait que les comptes consolidés de la société mère (Norinvest Holding SA) sont établis selon les PCB-FINMA, vérifiés selon l'OB et accessibles au public.

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et

d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2015/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (PCB FINMA).

Le bouclage statutaire avec présentation fiable présente la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, une information est fournie en annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée à la compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/ reverse-repurchase) ainsi qu'aux opérations de prêt/emprunt de titres (securities lending/securities borrowing).

Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des

comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture pour le compte de clients ou pour compte propre.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan.

La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de brokers ainsi que des modèles d'évaluation (discounted cashflow).

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés principalement pour la couverture des risques de taux d'intérêt. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent.

Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ». Pour le surplus, nous vous renvoyons en annexe 2.4.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant d'instruments financiers évalués à la juste valeur (option de la juste valeur)

Dans le cadre des activités « Structured Finance », la Banque peut procéder à l'émission de produits structurés. Les produits structurés émis sont publiés dans la rubrique « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». Ceux-ci sont inscrits au bilan dans ces positions et évalués à la juste valeur lorsque les conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative :

- Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et correspondent à la stratégie de placement et de gestion des risques qui assure une saisie, une mesure et une limitation appropriée des différents risques.
- Entre les instruments financiers de l'actif et les engagements, il existe une relation de couverture économique ayant pour conséquence une

neutralisation très large de l'évaluation à la juste valeur dans le compte de résultat.

- L'impact éventuel d'une modification de la propre solvabilité sur la juste valeur, postérieure à l'inscription initiale au bilan, est neutralisé dans le compte de résultat et enregistré dans le compte de compensation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation et des stocks de métaux précieux sous forme physique.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »).

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance doivent être enregistrées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Pour les titres de créance qui ne sont pas évalués selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle.

Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation des titres de participation est effectuée à la valeur la plus basse. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». En ce qui concerne les éventuels immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation,

est le moins élevé des deux.

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part des voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. La valeur réalisable retenue est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. Si l'une de ces deux valeurs dépasse la valeur comptable, il n'y a pas de dépréciation. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. La limite minimale d'activation d'une immobilisation corporelle de 2'000 CHF est définie par la Banque elle-même, en fonction de ses considérations en matière d'importance relative.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence.

La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

- Immeubles de la Banque	100 ans
- Travaux de rénovation des immeubles	10 ans
- Véhicules	8 ans
- Progiciel ASSL	selon durée du contrat
- Machines de bureau et mobilier	5 ans
- Hardwares serveurs	5 ans
- Autres programmes informatiques	3 ans
- Autres hardwares	3 ans

- Installation téléphonique	3 ans
- Transformations des locaux	selon durée du bail

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou reprises sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont reprises par le compte de résultat.

La reprise par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, est enregistrée comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts»;
- Les provisions pour engagements de prévoyance

- par la rubrique « Charges de personnel »;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la norme Swiss GAAP RPC 16. Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans des institutions de prévoyance qui garantissent des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

La Banque est redevable de la totalité des cotisations de prévoyance réglementaires. La constitution de réserves visant à financer le coût inhérent à l'augmentation de l'espérance de vie s'effectue dans ce cadre.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

2.1.2. Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.1.3. Saisie des opérations

Les transactions sont enregistrées au bilan à la date de leur conclusion. Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« trade date accounting ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

2.1.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroac-

tivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration, au plus tard, du délai de 180 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont dépréciées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les intérêts correspondants réputés comme compromis ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts échus depuis plus de 180 jours et impayés.

Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant compromis les intérêts lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 180 jours n'est payé, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

2.1.5. Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères lors de la clôture annuelle sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan dans la mesure où elles ne sont pas évaluées au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Les taux de conversion des principales monnaies étaient les suivants :

	31.12.2018		31.12.2017
	Cours de clôture		Cours de clôture
USD	0.9843	USD	0.9748
EUR	1.1267	EUR	1.1694

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaies locales aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change en monnaies étrangères sont convertis en monnaies locales au moment de leur enregistrement. Les gains et pertes de change non réalisés sont enregistrés au compte de résultat à la date du bilan.

2.1.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne sont pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

2.2 Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques auxquels la Banque est exposée. Cette analyse repose sur les données et les outils mis en place par la Banque en matière de gestion des risques. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle mis en place en vue de gérer et réduire les risques.

Les directives internes « Politique des risques – Gestion

des risques » et « Concept cadre de gestion des risques », approuvées par le Conseil d'administration de la Banque, est le document directeur qui définit la politique des risques et fixe les limites pour les opérations pour compte propre. La Banque a créé différents comités afin d'assurer la gestion des risques en interne. La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. L'exécution de cette disposition est à la charge de la Direction Générale qui doit en référer régulièrement au Conseil d'Administration.

Risques de crédit

La stratégie de la Banque consiste principalement à limiter l'octroi des crédits à ceux garantis par le nantissement d'avoirs déposés auprès de la Banque ou par des gages immobiliers situés en Suisse. Les avoirs des clients servant de couverture pour les crédits lombards sont évalués quotidiennement à la valeur de marché pondérée par les taux d'avance défini par type d'investissement. Pour couvrir le risque de marché, la Banque applique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement conformes aux valeurs d'avance définies dans la réglementation interne de la Banque, respectivement des décotes correspondantes, qui sont en pratique normalement plus conservatrices que les décotes réglementaires standards, ou tout au moins équivalentes. Ces valeurs de nantissement ont été revues en 2018.

La Banque accorde également des crédits hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

La Banque est dotée d'une équipe de collaborateurs spécialisés dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement nantis.

Le respect des marges sur les crédits est surveillé de manière régulière par le service des Crédits. Un rapport détaillé des risques de crédit est remis à la Direction générale à chacune de ses séances et fait l'objet d'une présentation mensuelle au Comité des crédits. Les découverts et avances accordés sans l'existence d'un acte de nantissement signé sont comptablement considérés comme en blanc, même si le débiteur dispose d'un dépôt titres auprès de la Banque.

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en deux catégories : les créances en souffrance et les créances compromises. Une créance est considérée en souffrance lorsque l'un des paiements relatifs au règlement des intérêts, au paiement des commissions, au remboursement partiel ou intégral du capital n'a pas été totalement obtenu depuis plus de

90 jours après l'échéance. Cela n'engage aucune écriture comptable spécifique. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 180 jours. Ces créances sont évaluées individuellement à la valeur de liquidation et la dépréciation de valeur y relative portée en diminution du poste concerné à l'actif du bilan.

La Banque tient à jour, mensuellement, la liste des créances compromises et en souffrances. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés et le service de la dette a repris normalement. Les crédits en blanc sont en général des crédits provisionnés, des crédits à des parties liées, des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre et ne noue jamais de relation d'affaires sans procéder à une évaluation détaillée du risque de défaut. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et de la hauteur de la limite a lieu régulièrement. La fonction de contrôle des risques procède à une surveillance mensuelle de la notation ainsi des indicateurs marché de la contrepartie. Ces contrôles permettent d'identifier une éventuelle dégradation d'une contrepartie. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation afin de pouvoir réagir rapidement à une aggravation du risque.

Risques de taux

En raison de la structure de ses activités de bilan, la Banque est exposée à une évolution défavorable causée par une variation des taux d'intérêts sur le marché. Le risque de taux est limité par un suivi régulier de la concordance des échéances entre les actifs et les passifs et par l'utilisation ponctuelle d'instruments de couverture. L'analyse des risques de taux est régie par une Directive spécifique en la matière, approuvée par le Conseil d'administration qui fixe notamment les limites à respecter, les compétences pour la prise de risques et les contrôles à effectuer.

Le service Risk Management détermine l'exposition au risque de taux d'intérêt et rapporte celle-ci régulièrement à la Direction générale. Le refinancement à long terme et la gestion des risques de taux sont assurés par l'Exécution Desk en collaboration avec le Risk Management. Les objectifs sont :

- Appréhender, mesurer et piloter les risques de taux liés aux opérations de la clientèle;
- Optimiser le résultat financier des opérations de

couverture;

- Surveiller la liquidité et prévenir des pénuries potentielles de liquidités.

Risques de compliance

La Banque a défini une méthodologie et mis en place les directives et procédures requises pour l'identification, la mesure, le contrôle et la surveillance du risque compliance, ainsi que la transmission des informations y relatives par le biais de rapports détaillés aux organes. Le dispositif relatif au risque compliance est adapté au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire qui est suivie attentivement par la Banque au moyen de la veille réglementaire établie. Une revue annuelle des activités et des événements liés au risque compliance est assurée par le service Compliance et rapportée aux organes. De même, la planification des tâches permettant d'encadrer le risque compliance est faite annuellement.

Autres risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

Opérations de négoce

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle et pour compte propre. Les activités pour compte propre concernent notamment des opérations de couverture en lien avec des positions nostro ainsi que des transactions ayant trait à la gestion de la structure du bilan.

Dans le cadre de la gestion de la liquidité de la Banque, celle-ci procède à l'acquisition de différentes positions dans ses portefeuilles titres. Les limites de ces positions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

Liquidité

La stratégie en matière de liquidité est élaborée par le comité Asset Liabilities Management. Le service Risk Management est responsable du suivi du risque de liquidité et du respect des limites. Le Risk Management effectue une revue, au minimum une fois par an, à destination du Conseil d'administration.

La stratégie, définie par le comité Asset Liabilities Management, est approuvée par la Direction générale. Les limites de liquidité sont approuvées régulièrement par la Direction générale et le Conseil d'administration qui tiennent compte de la stratégie de la Banque ainsi que de l'appétit au risque. La gestion de la liquidité doit permettre à la Banque de disposer d'une liquidité solide lui permettant de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur. Les erreurs opérationnelles, dont un suivi mensuel est effectué, sont communiquées à la Direction générale chaque mois.

Risque juridique

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier par le service Legal & Compliance ainsi que par un avocat externe qui représente la Banque une fois le litige ouvert devant un Tribunal civil. La situation des litiges est évaluée régulièrement et les éventuelles provisions déterminées en fonction de l'analyse juridique des prétentions et de l'évolution de la procédure.

Autres risques

La Banque, comme toutes les autres banques suisses est confrontée aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement juridique et réglementaire dans lequel elle évolue.

2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise à intervalles réguliers selon les circonstances mais au minimum tous les 10 ans la valeur des gages fournie par les modèles hédoniques établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour.

Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes internes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés (valeur de rendement). Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié lors des révisions périodiques. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifiés

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires.

Ces informations sont examinées par le service des Crédits, qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, la Banque procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Les décisions du Comité Crédits sont soumises soit à la Direction générale soit au Conseil d'administration pour approbation.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci.

Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, de laquelle sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque n'emploie pas de système de notation interne concernant le classement de ses créances. Le suivi des positions à risques est effectué par le service des Crédits qui définit les corrections de valeur nécessaires pour les créances compromises et en souffrance identifiées.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections

de valeur pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation hédoniques. Ces évaluations sont rapprochées au prix de transaction effective dans la même localité. Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers externes, qui déterminent la valeur de rendement. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifié

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont normalement acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière ou si ceux-ci sont émis par la Banque elle-même. Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Crédits avec couverture unique ou concentration

Pour les crédits couverts par des titres uniques ou peu diversifiés, des sûretés commodément négociables auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont généralement acceptées. Depuis la fin de l'année 2017, la Banque a pris l'initiative de réduire ses expositions.

2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture. La Banque n'a pas d'activité de «market maker» significative.

Elle pratique le négoce d'instruments standardisés aussi bien que d'instruments de gré à gré, et ce tant pour propre compte qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit. Les instruments financiers dérivés sont utilisés à la fois dans le cadre de l'activité « Structured Finance » ainsi que dans le cadre

de la gestion des risques. Dans le cadre de la gestion des risques, ils servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « macro hedge » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

La Banque documente la relation entre l'instrument de l'opération couverture et l'opération de base, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture. Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedges.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite, la relation de couverture est évaluée de manière rétrospective et prospective. Le test prospectif consiste à mesurer la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/- 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance sont traitées selon les prescriptions relatives à la revente ou au remboursement anticipé des immobilisations financières détenues jusqu'à l'échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux devenus inefficaces sont enregistrées dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

2.5 Événements significatifs survenus après la date du bilan

A l'exception du commentaire relatif à l'acquisition de la société A.M. & C. Finance SA à la note 3.12, aucun autre événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2018, date du bilan de la Banque.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (en milliers de CHF)

Couverture des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	2'301	153'658	22'417	178'376
Créances hypothécaires				
- immeubles d'habitation	151'785	-	-	151'785
- immeubles commerciaux	10'513	-	-	10'513
- immeubles artisanaux et industriels	4'045	-	-	4'045
- autres	8'365	-	-	8'365
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2018	177'009	153'658	22'417	353'084
<i>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2017</i>	<i>180'636</i>	<i>702'012</i>	<i>16'355</i>	<i>899'003</i>
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2018	176'738	153'658	19'354	349'750
<i>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2017</i>	<i>180'356</i>	<i>702'012</i>	<i>12'859</i>	<i>895'227</i>
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	6'229	827	7'056
Engagements irrévocables	537	9'359	1'924	11'820
Total du hors-bilan 31.12.2018	537	15'588	2'751	18'876
<i>Total du hors-bilan 31.12.2017</i>	<i>4'765</i>	<i>34'610</i>	<i>3'006</i>	<i>42'381</i>
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2018	4'043	709	3'334	3'334
31.12.2017	4'469	693	3'776	3'776

La diminution des créances compromises en 2018 est la résultante de deux créances dépréciées au 31 décembre 2017 ayant été considérées comme définitivement non recouvrable en 2018 pour un montant total de 529 KCHF, compensé par la constitution d'un correctif de valeurs de 207 KCHF pour deux créances en 2018.

3.2 Répartition des opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2018	31.12.2017
Opérations de négoce		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	16'818	35'951
- dont cotés	16'818	33'900
Titres de participation	25	3'108
Autres actifs du négoce	-	58
Total des actifs	16'843	39'117
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-
Engagements	31.12.2018	31.12.2017
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Produits structurés	4'980	8'478
Total des engagements	4'980	8'478
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-

3.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Swaps d'intérêts	40	1'210	58'340	67	772	15'622
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	697	753	31'491	-	-	-
Swaps d'intérêts	1'940	2'884	449'606	-	-	-
Options et warrants (OTC)	179	179	27'699	-	-	-
Total 31.12.2018	2'856	5'026	567'136	67	772	15'622
<i>Total 31.12.2017</i>	<i>22'753</i>	<i>34'044</i>	<i>1'875'774</i>	<i>-</i>	<i>1'173</i>	<i>17'580</i>

La Banque n'effectue pas de contrat de netting des valeurs de remplacement positives et négatives.

Répartition selon les contreparties	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives	2'014	909

3.4 Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	48'706	95'280	48'721	95'164
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	48'706	37'093	48'721	36'935
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	-	58'187	-	58'229
Titres de participations	-	18	-	74
Métaux précieux	9'719	16'158	9'719	16'158
Total des immobilisations financières	58'425	111'456	58'440	111'396
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	43'782	27'342	43'870	27'243
Répartition des contreparties selon la notation	AAA	AA	A	BBB
Valeur comptable des titres de créances	28'442	20'264	-	-

La Banque se fonde sur les classes de notation de Fitch.

3.5 Présentation des participations

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur	Valeur comptable au 31.12.2017	Investissements	Désinvestissements	Valeur comptable au 31.12.2018
Autres participations						
- sans valeur boursière	8'643	-602	8'041	2'000	-6'835	3'206

Les désinvestissements concernent la vente de sa filiale aux Bahamas (PIBL) à hauteur de 85%, portant la participation restante à 15% au bilan à la valeur d'acquisition. Les investissements concernent l'acquisition de 100% du capital-actions d'A.M.&C. Finance SA, Lugano avec effet au 31 décembre 2018. Cette participation est portée au bilan également à la valeur d'acquisition.

La Banque possède également une participation à hauteur de 30% dans la société Sofipo SA (en liquidation). Cette participation est portée au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires. L'influence de cette participation sur la situation financière de la Banque est considérée comme insignifiante du fait de sa taille et de son activité.

3.6 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Monnaie	Capital social	Part au capital et aux voix en % 31.12.2018	Part au capital et aux voix en % 31.12.2017	Détention directe / indirecte
A.M.&C. Finance SA, Lugano	Gestion de fortune	CHF	100'000	100	-	Directe
Sofipo SA, en liquidation, Lugano	Fiduciaire	CHF	2'000'000	30	30	Directe
Private Investment Bank Limited, Nassau	Gestion de fortune	USD	7'000'000	15	100	Directe

3.7 Présentation des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Immobilisations corporelles	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.17	Investissements	Désinvestissements (y.c effet de change)	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.18
Immeubles à l'usage de la Banque	26'333	-14'049	12'284	8'272	-	-662	19'894
Software acquis séparément	23'042	-20'801	2'241	2'731	-	-1'601	3'371
Autres immobilisations corporelles	6'618	-6'443	175	322	-	-110	387
Total des immobilisations corporelles	55'993	-41'293	14'700	11'325	-	-2'373	23'652

Leasing opérationnel

31.12.2018 31.12.2017

Engagements de leasing non inscrits au bilan

Echéant dans les 12 mois

19 77

Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans

3'916 3'702

Echéant à plus de 5 ans

4'687 8'598

Total des engagements de leasing non inscrits au bilan

8'622 12'377

- dont résiliables à 12 mois

- -

3.8 Répartition des autres actifs et autres passifs (en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Autres actifs		
Comptes de règlement	-	113
Impôts indirects à récupérer	283	227
Compte de compensation	652	626
Solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance	836	1'300
Total des autres actifs	1'771	2'266
Autres passifs		
Comptes de règlement	648	14
Impôts indirects dus	1'718	457
Solde composante de taux sur opérations d'intérêts ex-VBAG	687	1'287
Total des autres passifs	3'053	1'758

3.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	18'330	3'165	16'552	3'985
Opérations de négoce	11'787	2'030	18'534	1'282
Total des actifs nantis / cédés	30'117	5'195	35'086	5'267

3.10 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en milliers de CHF)

Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur auprès des institutions de prévoyance au 31 décembre 2018 (2017 : néant).

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Cotisations Payées	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	2018	2018	2017
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	2'269	2'269	2'725
Total	2'269	2'269	2'725

Tous les collaborateurs de la Banque âgés de 18 ans révolus sont affiliés à AXA Fondation de prévoyance, société juridiquement indépendante de la Banque, qui offre un plan avec primauté des cotisations. Son but est d'assurer les collaborateurs contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès et garantissant des prestations fixées par voie de réglementation. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait à ses exigences minimales. Ne sont pas affiliés les collaborateurs qui disposent de contrats d'une durée inférieure à trois mois.

Les cadres et les membres de la direction bénéficient d'un plan de prévoyance complémentaire à primauté des cotisations. La fondation pour les cadres couvre la partie du salaire qui dépasse le montant assuré dans le plan de base. La fondation des cadres est financée conjointement par la Banque et les assurés. Tous les collaborateurs ayant plus de 10 ans de service peuvent, au choix et sur demande, changer de plan pour adhérer à celui dans lequel sont affiliés les fondateurs. L'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Le salaire assuré de chaque employé correspond au salaire AVS sans déduction de coordination et les primes sont supportées à concurrence de 60% par la Banque.

L'institution de prévoyance et la fondation pour les cadres établissent leurs comptes selon les recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement concernant l'employeur.

L'institution de prévoyance de la Banque présente un taux de couverture supérieur ou égal à 100% au 31 décembre 2018. Il n'y a aucun avantage économique pour la Banque au 31 décembre 2018 (2017 : néant). La Banque n'est pas tenue de verser des cotisations complémentaires allant au-delà des cotisations réglementaires.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance

La Banque n'a pas d'engagement envers ses propres institutions de prévoyance au 31 décembre 2018 (2017 : néant)

3.11 Produits structurés émis (en milliers de CHF)

	Valeur comptable				Total
	Evaluation globale		Evaluation séparée		
	Comptabilisa- tion dans les opérations de négoce	Comptabilisa- tion dans les autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	
Risque sous-jacent du dérivé incorporé					
Titres de participation	-	4'980	-	-	4'980
Total au 31.12.2018	-	4'980	-	-	4'980
<i>Total au 31.12.2017</i>	-	<i>8'478</i>	-	-	<i>8'478</i>

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale:

Au 31 décembre 2018, les produits structurés émis par la Banque sont évalués de manière globale et sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

3.12 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence (en milliers de CHF)

	Etat au 31.12.2017	Utilisations conformes à leur but	Différence de change	Nouvelles constitu- tions à la charge du compte de résultat	Dissolu- tion par le compte de résultat	Etat au 31.12.2018
Provisions de restructurations	1'010	-847	-	-	-	163
Autres provisions	1'687	-904	-	4'564	-1'256	4'091
Total des provisions	2'697	-1'751	-	4'564	-1'256	4'254
Réserves pour risques bancaires généraux	200	-	-	-	-200	-
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	3'776	-529	-25	207	-95	3'334
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	3'776	-529	-25	207	-95	3'334
- dont corrections de valeur pour risques latents	-	-	-	-	-	-

Les autres provisions comprennent une nouvelle constitution couvrant la garantie octroyée à l'acquéreur dans le cadre de la vente des immeubles à Lausanne en 2015 jusqu'à l'échéance du contrat en novembre 2021 (KCHF 3'538). Cette provision a été partiellement dissoute en fin d'exercice suite à la signature de nouveaux locataires pour une partie des locaux (KCHF 1'079).

Les autres provisions sont également composées de provisions pour des procédures en cours ou potentielles, lorsque la Direction estime que ces dernières sont susceptibles d'entraîner une perte ou un engagement financier, ou lorsque le litige devrait être réglé de manière transactionnelle et que le montant de l'obligation ou de la perte peut être estimée de manière fiable. Avec effet au 31 décembre 2018, la Banque a acquis un contrat d'acquisition de la société A.M.&C. Finance SA. Le contrat prévoyait différentes étapes jusqu'à l'intégration par fusion de cette société avec la Banque dans le courant du premier semestre 2019. Dans le cadre de ces différentes étapes, il est apparu que la Banque estime avoir conclu le contrat d'acquisition de cette société sous l'emprise d'une erreur essentielle (art. 23/24 du Code des Obligations) et la Banque envisage désormais d'annuler ce contrat. Des discussions sont actuellement en cours avec les vendeurs à ce sujet mais à la date du 17 avril 2019, aucune annulation formelle n'a été formellement notifiée aux vendeurs et de ce fait, cette société appartient à la Banque. Dans ce cadre, la Banque a comptabilisé l'acquisition de cette société comme une participation (ainsi que le goodwill y relatif payé) et a estimé des coûts (provision) que pourrait impliquer une annulation du contrat à hauteur de KCHF 500. Au 31 décembre 2018, une provision pour plaintes et procédures juridiques a été constituée pour un montant total de KCHF 987.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance ont été ajustées aux risques économiques identifiés. Deux nouvelles corrections de valeur ont été constituées totalisant 207 KCHF, compensées par la reprise totale ou partielle de corrections de valeur sur plusieurs créances compromises pour un montant de 95 KCHF. Ces reprises font suite à des remboursements totaux ou partiels de ces créances.

3.13 Présentation du capital social

(en milliers de CHF)

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
- dont libéré	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
Total du capital social	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000

Toutes les composantes du capital social sont entièrement libérées. Pour pouvoir exercer leur droit de vote et les droits qui lui sont liés, les détenteurs d'actions nominatives doivent être reconnus par le conseil d'administration et inscrits dans le registre des actionnaires. Cet assentiment peut être refusé si l'actionnaire ne déclare pas avoir acquis les actions en son nom et pour son compte. Ce sont les seules restrictions au droit de vote des actionnaires.

3.14 Indications des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Les participants ci-dessous détiennent directement des participations conférant 5% des droits de vote et plus :

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Norinvest Holding SA, Genève	50'000	100,00	50'000	100,00

Les participants ci-dessous détiennent directement ou indirectement des participations conférant 5% et plus des droits de vote de Norinvest Holding SA (soit indirectement 5% de la Banque) :

	31.12.2018		31.12.2017		Détenion directe/indirecte
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %	
- Valartis AG ¹	6'422	25,00	6'422	25,00	Directe
- Massimo Esposito ²	3'790	14,75	3'790	14,75	Directe/Indirecte
- Jean-Gabriel Arqueros	2'500	9,73	800	3,11	Directe
- MB Primoris Ltd ³	1'628	6,34	1'628	6,34	Directe
- Davide Savoio	1'513	5,89	1'513	5,89	Directe
- Cédric Anker	1'284	5,00	1'284	5,00	Directe

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 17 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2017 : 18 personnes). Au 31 décembre 2018, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 88.89% (au 31 décembre 2017 : 90.05%) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

¹ M. Gustav Stenbolt détient indirectement, au travers de Tidesea AG, Fribourg/Suisse et MCG Holding SA, Baar/Suisse, 40.26 % (au 31 décembre 2017 : 29.97 %) du capital de Valartis AG, qui détient elle-même 6'421'827 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

² M. Massimo Esposito détient également indirectement 68.84 % (au 31 décembre 2017 : 68.84 %) de Immpart financement SA, qui détient elle-même 1'184'321 actions nominatives de Norinvest Holding SA. M. Massimo Esposito détient également directement 77.33 % (au 31 décembre 2017 : 77.33 %) de Timea Holding SA, qui détient elle-même 49'792 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

³ M. Allan J. Myers détient 46.67 % (au 31 décembre 2017 : 46.67 %) de MB Primoris Limited, Stans qui détient elle-même 1'628'100 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

3.15 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)

	Créances		Engagements	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Participants qualifiés	26'778	24'074	5'479	15'643
Sociétés du groupe	124	258	7	187'439
Affaires d'organes	3'031	3'060	338	54
Autres parties liées	5'360	7'105	101'219	26'857

Dans le cadre des activités normales, la Banque est amenée à effectuer des transactions avec des participants qualifiés. Celles-ci comprennent notamment des avances, des dépôts et des transactions sur instruments financiers (opérations sur devises, sur titres, etc).

Au 31 décembre 2018, une partie liée est à la fois participant qualifié et affaire d'organes pour une créance de KCHF 2'600 (2017 : KCHF 2'600) et un engagement de KCHF 9.9 (2017 : KCHF 0). Ces montants ont été enregistrés dans la ligne « Participants qualifiés »

La rubrique "Autres parties liées" contient principalement les créances et engagements découlant d'opérations interbancaires avec Private Investment Bank Limited (PIBL), qui ne ont plus présentées sous "Sociétés du groupe" au 31 décembre 2018 suite à sa vente à hauteur de 85% durant l'exercice sous revue.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des personnes proches, à l'exception de PIBL.

Les opérations avec des parties liées sont conclues à des conditions conformes au marché, à l'exception :

- Au 31 décembre 2018, d'une exposition sans couverture sur la maison mère (compte courant débiteur et garantie reçue) de CHF 11.1 millions;
- Des actionnaires de Norinvest Holding SA bénéficiant de droit de garde et de frais réduits;
- D'un participant qualifié bénéficiant d'un taux d'intérêt réduit sur les crédits hypothécaires (taux du marché -0.5%).

3.16 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (en milliers de CHF)

Actifs / instruments financiers	Echu						Total
	A vue	Dénon- çable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Liquidités	177'022	-	-	-	-	-	177'022
Créances sur les banques	105'657	-	-	-	-	-	105'657
Créances sur la clientèle	-	52'064	61'484	45'529	16'236	-	175'313
Créances hypothécaires	-	2'180	65'577	14'836	65'958	25'886	174'437
Opérations de négoce	16'843	-	-	-	-	-	16'843
Valeurs de remplacements positives d'instruments financiers dérivés	2'923	-	-	-	-	-	2'923
Immobilisations financières	9'719	-	7'880	3'915	36'911	-	58'425
Total 31.12.2018	312'164	54'244	134'941	64'280	119'105	25'886	710'620
<i>Total 31.12.2017</i>	<i>584'049</i>	<i>35'429</i>	<i>138'960</i>	<i>450'092</i>	<i>150'828</i>	<i>214'198</i>	<i>1'574'556</i>

Fonds étrangers / instruments financiers	Echu						Total
	A vue	Dénon- çable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Engagements envers les banques	94'678	6'337	-	-	-	-	101'015
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	515'131	14'618	1'061	-	-	-	530'810
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'798	-	-	-	-	-	5'798
Engagements résultant des autres ins- truments financiers évalués à la juste valeur	4'980	-	-	-	-	-	4'980
Total 31.12.2018	620'587	20'955	1'061	-	-	-	642'603
<i>Total 31.12.2017</i>	<i>940'948</i>	<i>24'743</i>	<i>1'475</i>	<i>380'630</i>	<i>174'256</i>	<i>-</i>	<i>1'522'052</i>

3.17 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2018		31.12.2017	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	177'022	-	364'451	-
Créances sur les banques	90'221	15'436	108'534	33'018
Créances sur la clientèle	68'498	106'815	74'247	641'945
Créances hypothécaires	174'437	-	179'035	-
Opérations de négoce	-	16'843	-	39'117
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'961	962	3'434	19'319
Immobilisations financières	9'719	48'706	16'165	95'291
Comptes de régularisation	7'464	769	4'808	901
Participations	2'000	1'206	-	8'041
Immobilisations corporelles	23'652	-	14'700	-
Autres actifs	1'771	-	2'266	-
Total des actifs	556'745	190'737	767'640	837'632

Passifs	31.12.2018		31.12.2017	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	3'667	97'348	14'644	187'734
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	113'641	417'169	180'390	1'095'329
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'315	483	5'607	29'610
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	4'980	-	8'478
Obligations de caisse	-	-	260	-
Comptes de régularisation	10'006	227	8'527	133
Autres passifs	3'051	2	1'758	-
Provisions	4'254	-	2'697	-
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	200	-
Capital social	50'000	-	50'000	-
Réserve légale issue du capital	11'772	-	11'772	-
Réserves issues du bénéfice	7'591	-	7'591	-
Bénéfice reporté/perte reportée	542	-	-3'461	-
Bénéfice (résultat de la période)	17'434	-	4'003	-
Total des passifs	227'273	520'209	283'988	1'321'284

La répartition entre la Suisse et l'étranger est effectuée en fonction du domicile du client, à l'exception des créances hypothécaires pour lesquelles le lieu de situation de l'objet est déterminant. Le Liechtenstein est considéré comme pays étranger.

3.18 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) (en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe				
- Suisse	556'745	74,48	767'640	47,82
- Luxembourg	22'073	2,95	71'328	4,44
- Allemagne	21'998	2,94	417'134	25,99
- Finlande	11'318	1,51	2'934	0,18
- France	10'945	1,46	14'658	0,91
- Royaume-Uni	8'715	1,17	192'293	11,98
- Italie	5'421	0,73	18'250	1,14
- Reste de l'Europe	25'588	3,42	28'298	1,76
Sous-total Europe	662'803	88,67	1'512'535	94,22
Amérique				
- Antilles britanniques	23'553	3,15	14'357	0,89
- Panama	21'155	2,83	17'037	1,06
- Iles Cayman	10'806	1,45	533	0,03
- Amérique du Nord	9'560	1,28	28'126	1,75
- Reste de l'Amérique	7'128	0,95	13'924	0,87
Sous-total Amérique	72'202	9,66	73'977	4,61
Australie/Océanie	8'239	1,10	11'321	0,71
Asie	2'849	0,38	5'520	0,34
Afrique	1'389	0,19	1'919	0,12
Total des actifs	747'482	100,00	1'605'272	100,00

3.19 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (en milliers de CHF)

Expositions nettes à l'étranger

	31.12.2018		31.12.2017	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Classes de risques SERV				
1 & 2	117'822	61,77	781'164	93,26
3	2'796	1,47	3'656	0,44
4	25'817	13,54	25'885	3,09
5	5'979	3,13	3'050	0,36
6	1'516	0,79	3'808	0,45
7	1'845	0,97	4'168	0,50
Sans notation	34'962	18,33	15'901	1,90
Total des actifs	190'737	100,00	837'632	100,00

La Banque utilise les notations fournies par la FINMA qui proviennent de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (établissement de droit public de la Confédération).

3.20 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque (en milliers de CHF)

Actifs	CHF	USD	EUR	Divers	Total
Liquidités	175'275	166	1'537	44	177'022
Créances sur les banques	34'550	1'813	18'512	50'782	105'657
Créances sur la clientèle	76'075	43'768	40'376	15'094	175'313
Créances hypothécaires	174'437	-	-	-	174'437
Opérations de négoce	13	15'707	1'123	-	16'843
Valeurs de remplacements positives d'instruments financiers dérivés	2'677	169	-	77	2'923
Immobilisations financières	-	48'706	-	9'719	58'425
Comptes de régularisation	1'437	6'587	145	64	8'233
Participations	3'206	-	-	-	3'206
Immobilisations corporelles	23'652	-	-	-	23'652
Autres actifs	1'701	-	65	5	1'771
Total des actifs bilantaires	493'023	116'916	61'758	75'785	747'482
<i>Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises</i>	<i>44'789</i>	<i>143'667</i>	<i>283'798</i>	<i>36'542</i>	<i>508'796</i>
Total des actifs	537'812	260'583	345'556	112'327	1'256'278
Passifs	CHF	USD	EUR	Divers	Total
Engagements envers les banques	14'519	24'382	50'229	11'885	101'015
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	109'345	135'471	214'696	71'298	530'810
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'619	169	-	10	5'798
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	4'980	-	4'980
Comptes de régularisation	10'224	3	-	6	10'233
Autres passifs	2'425	458	170	-	3'053
Provisions	4'254	-	-	-	4'254
Capital social	50'000	-	-	-	50'000
Réserves issues du capital	11'772	-	-	-	11'772
Réserves issues du bénéfice	7'591	-	-	-	7'591
Bénéfice reporté	542	-	-	-	542
Bénéfice (résultat de la période)	17'434	-	-	-	17'434
Total des passifs bilantaires	233'725	160'483	270'075	83'199	747'482
<i>Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises</i>	<i>306'072</i>	<i>100'118</i>	<i>74'380</i>	<i>28'958</i>	<i>509'528</i>
Total des passifs	539'797	260'601	344'455	112'157	1'257'010
Position nette par devise	-1'985	-18	1'101	170	-732

4. Informations relatives aux opérations hors bilan

4.1 Répartition et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de couverture de crédit et similaires	7'056'232	11'391'016
Total des engagements conditionnels	362'230	261'908
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux	4'295'634	12'687'187
Total des créances éventuelles	362'230	261'908

Les engagements conditionnels recouvrent les garanties émises pour le compte de la clientèle et sont couverts majoritairement par des nantissements d'avoirs de clients (annexe 3.1).

4.2 Répartition des opérations fiduciaires

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	362'230	261'908
Total des opérations fiduciaires	362'230	261'908

4.3 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

(en milliers de CHF)

Répartition des avoirs administrés	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	22'201	80'771
Avoirs sous mandat de gestion	482'345	596'575
Autres avoirs administrés	2'232'429	3'031'008
Total des avoirs administrés (y.c prises en compte doubles)	2'736'975	3'708'354
- dont prises en compte doubles	14'635	68'822

Les avoirs administrés comprennent tous les avoirs de la clientèle ayant un caractère de placement en dépôt auprès de la banque ainsi que les avoirs de la clientèle déposés auprès de banques tierces mais administrés par la banque.

Les avoirs sous mandat de gestion comprennent les avoirs de la clientèle pour lesquels les décisions de placement sont prises par la banque. Les autres avoirs administrés sont ceux pour lesquels les décisions de placement sont prises par le client. Les instruments de placement collectifs sous gestion propre et commercialisés dans un autre secteur sont pris en compte deux fois étant donné que chaque unité fournit des prestations à la clientèle et génère un revenu.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés

Total des avoirs administrés initiaux (y.c prises en compte doubles)	
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	
+/- Variations des avoirs administrés financés par des crédits structurés	
+/- Autres effets	

2018 2017

3'708'354	3'370'870
-163'054	-66'251
-221'393	132'611
-542'540	200'776
-44'392	70'348

Total des avoirs administrés finaux (y.c prises en compte doubles)**2'736'975 3'708'354**

Durant l'exercice 2018, les crédits octroyés dans le cadre de l'activité "Structured Finance" garantis par des dépôts ont diminué d'un montant de KCHF 542'540. La rubrique "Autres effets" contient également les effets induits par la liquidation des instruments de placement collectifs sous gestion propre.

La banque détermine le montant net d'argent frais en se basant sur les apports et retraits de fonds de la clientèle. Le produit des intérêts et des dividendes dégagé par les avoirs administrés n'est pas considéré comme un apport d'argent frais. Le montant net d'argent frais s'entend hors variations liées au marché et aux cours de change et ne comprend ni les frais, ni les commissions ou intérêts débités.

Avec effet au 31 décembre 2018, la Banque a procédé à l'acquisition de la société A.M.&C. Finance SA, gestionnaire de fortune indépendant, dont le montant des avoirs administrés se monte à KCHF 154'845. Ce dernier n'est pas inclus dans le montant des avoirs administrés car il est consolidé uniquement au niveau de la maison mère de la Banque.

5. Informations relatives au compte de résultat**5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur**
(en milliers de CHF)**Répartition selon les secteurs d'activités**

Opérations de négoce pour le compte de la clientèle	
Opérations de négoce pour compte propre	
Opérations de négoce de l'activité «Structured Finance»	
Opérations de négoce de l'activité «Bond Trading»	

2018 2017

4'727	4'139
4'503	4'474
4'403	8'109
1'435	-

Total du résultat des opérations de négoce**15'068 16'722****Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur****Résultat de négoce provenant des :**

Titres de participation	
Devises	
Instruments de taux	
Matières premières / métaux précieux	

2018 2017

122	4'204
15'392	28'510
-334	-
-112	-15'992

Total du résultat des opérations de négoce**15'068 16'722***- dont provenant de l'option de la juste valeur*

662 7'967

- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements

662 7'967

5.2 Indication produit de refinancement significatifs dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)

Produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes »

Le produits des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

Intérêts négatifs significatifs

	2018	2017
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	-1'263	-2'389
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	2'167	1'257

5.3 Répartition des charges de personnel

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Appointements (jetons de présence et indemnités fixés aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	24'901	24'160
Prestations sociales	1'416	1'738
Contributions au fonds de prévoyance en faveur du personnel	2'269	2'725
Assurances pour le personnel	288	372
Frais de formation professionnelle	76	79
Autres charges de personnel	1'055	2'544
Total des charges de personnel	30'005	31'618

5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Coût des locaux	1'756	3'066
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	7'126	6'642
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	274	362
Honoraires professionnels	1'375	2'109
Honoraires des sociétés d'audit	624	661
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	566	599
- dont pour d'autres prestations de service	58	62
Frais de voyage et représentation	569	852
Coûts liés à divers projets	523	1'516
Impôts indirects	859	1'135
Autres charges d'exploitation	727	1'012
Total des autres charges d'exploitation	13'833	17'355

5.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées (en milliers de CHF)

Pertes significatives

La Banque a comptabilisé une perte significative d'un montant de KCHF 151 due à un ordre exécuté à double durant l'exercice 2018.

Produits extraordinaires

Les produits extraordinaires de la Banque sont essentiellement composés de la vente de sa participation PIBL au Bahamas pour un montant de KCHF 21'212 effectuée au mois d'avril.

Charges extraordinaires

Il n'y a pas eu de charges extraordinaires significatives comptabilisées lors de l'exercice sous revue.

Dissolutions significatives de réserves latentes

Il n'y a pas eu de dissolutions de réserves latentes lors de l'exercice sous revue.

Réserves pour risques bancaires généraux

La Banque a effectué une reprise en 2018, pour un montant de KCHF 200, de la réserve pour risques bancaires généraux qui avait été constituée lors de l'exercice précédent afin de couvrir d'éventuelles variations de valeur découlant de son activité "Structured Finance".

Corrections de valeur et provisions libérées

Les variations des provisions et autres corrections de valeurs significatives figurent dans le tableau présentant les correctifs de valeurs et provisions (annexe 3.12)

5.6 Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

La Banque n'a procédé à aucune réévaluation de ses participations ou d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2018 (2017 : néant).

5.7 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition (en milliers de CHF)

	2018	2017
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	414	388
Total des impôts	414	388

La Banque n'a pas procédé au calcul du taux d'imposition moyen 2018 et 2017 car elle dispose de pertes reportées fiscalement déductibles pour d'un montant de CHF 34 millions à la fin de l'exercice 2018 (2017 : CHF 51 millions) avant utilisation relative au résultat de l'exercice en cours.

Les charges d'impôts sont uniquement relatives aux impôts sur le capital (taux d'environ 0.33%).

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cramer & Cie SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cramer & Cie SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 12 à 40 du Rapport Annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts
Rapport sur d'autres dispositions légales

Rapport sur d'autres disposition légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Nicolas Moser
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Kévin Müller
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 avril 2019

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, de l'état des capitaux propres et de l'annexe ;
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Tableau 2 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	64'715	54'949
Fonds propres de base (T1)	64'715	54'949
Fonds propres totaux	67'465	57'511
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)	31.12.2018	31.12.2017
RWA	316'811	355'491
Exigences minimales des fonds propres	25'345	28'439
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)	31.12.2018	31.12.2017
Ratio CET1	20,43%	15,46%
Ratio de fonds propres de base	20,43%	15,46%
Ratio de fonds propres globaux	21,29%	16,18%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)	31.12.2018	31.12.2017
Volant des fonds propres selon standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	1,88%	1,25%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	1,88%	1,25%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	17,79%	12,68%
Ratios-cibles des fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)	31.12.2018	31.12.2017
Volant des fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2,90%	2,90%
Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0,47%	0,42%
Ratio-cible CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,87%	7,82%
Ratio-cible T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,47%	9,42%
Ratio-cible global selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,67%	11,62%
Ratio de levier	31.12.2018	31.12.2017
Engagement global	753'310	1'619'389
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8,59%	3,39%
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2018	31.12.2017
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	216'725	386'316
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	80'324	216'490
Ratio de liquidité, LCR (en %)	269,81%	178,45%
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2018	31.12.2017
Refinancement disponible stable	481'078	1'121'947
Refinancement stable nécessaire	288'056	710'176
Ratio de financement, NSFR (en %)	167,01%	157,98%

Tableau 4 : Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de CHF)

Positions pondérées par le risque	Approche	RWA		Fonds propres minimaux
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Risques de crédit	Standard	180'527	225'403	14'442
Risques sans contrepartie		23'652	14'700	1'892
Risques de marché	Standard	17'243	25'838	1'379
Risques opérationnels	Indicateur de base	92'374	89'550	7'390
Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)		3'015	-	241
Total		316'811	355'491	25'345

La diminution des positions pondérées en fonction des risques (RWA) s'explique principalement par la diminution des risques de crédit, liée à la vente des Credit Linked Notes, au début de l'exercice 2018, détenus dans les immobilisations financières. En effet, ces positions consommaient KCHF 3'352 au titre de risques de crédit au 31 décembre 2017, représentant ainsi un RWA de KCHF 41'900.

Risque de crédit

Stratégie et procédures

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

La Banque dispose, au travers de diverses directives et procédures, d'un concept élaboré de gestion des risques de contreparties, de règlement et de risques-pays.

Risque de crédit envers la clientèle

Les crédits consentis à la clientèle privée sont en principe couverts par des actifs dûment nantis (crédits lombard). Ces risques de crédit peuvent comprendre les prêts et avances en compte courant ainsi que les risques découlant de garanties et de transactions sur les dérivés sur changes, titres et autres instruments financiers.

Les portefeuilles nantis font l'objet d'une analyse individuelle par le département des risques et crédit, et un taux d'avance est assigné à chaque position en fonction du type d'instrument, du rating éventuel, de la liquidité ainsi que de la diversification des investissements. Les actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché. La surveillance et la gestion quotidienne des avances sont effectuées au travers de seuils de sécurité (appels de marges complémentaires et réalisation des gages).

La Banque est active dans l'activité de «Structured Finance». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes «tailor made» pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Dans le cadre de son activité de gestion de patrimoine, la Banque consent des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse, ainsi que des avances couvertes partiellement ou entièrement par le nantissement de gages immobiliers. Pour ces gages, une estimation du bien est systématiquement obtenue par un expert indépendant et un taux d'avance prudent est retenu. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Compte tenu des marges requises en matière d'octroi de crédits lombard ainsi que des différents seuils de sécurité fixés, le risque de défaillance sur cette catégorie de crédit est faible. Pour les crédits octroyés en blanc ou sur la base d'actifs moins liquides, une avance sera considérée comme non performante dès lors que l'échéance d'un paiement (intérêts et/ou remboursement partiel ou total du prêt) est dépassée depuis plus de 180 jours. S'il est peu vraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses obligations, la créance devient alors compromise. Dans ces situations, une provision spécifique sera constituée au cas par cas sur décision de la Direction Générale et/ou du Comité Asset Liabilities Management/Comité Crédit et compte tenu d'une évaluation circonstan-

ciée des éventuels gages. Les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, ils ne sont plus crédités au compte de résultat.

Risque de crédit envers les contreparties professionnelles et risque pays

Les risques de crédit envers les professionnels ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est irréfutable. La délimitation du risque s'effectue moyennant un système de limites approprié et flexible, adapté aux catégories de produits et de contreparties ainsi qu'aux périodes de règlement. L'attribution des limites s'appuie sur la solvabilité des contreparties individuelles et sur un modèle dynamique basé sur les spreads CDS, les ratings et autres facteurs de marché.

La surveillance et la gestion continue des risques de contreparties et de pays pour les activités de marché et de trésorerie sont gérées de manière centralisée au moyen d'un système en temps réel.

Tableau 7 : Exposition au risque crédit par type d'exposition et zone géographique (CRB)

(en milliers de CHF)

Région	Engagement non compromis	Engagement compromis	Engagement total	Dont corrections de valeur/ amortissements
Suisse	520'133	694	520'827	415
Reste de l'Europe	102'604	2'524	105'128	2'523
Amérique	63'895	675	64'570	245
Reste du Monde	13'462	150	13'612	151
Total	700'094	4'043	704'137	3'334

Tableau 8 : Exposition par segment risque (CRB)

(en milliers de CHF)

Segment risques	Engagement non compromis	Engagement compromis	Engagement total	Dont corrections de valeur/ amortissements
Gouvernements centraux et banques centrales	177'149	-	177'149	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	133'204	-	133'204	-
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	21'564	-	21'564	-
Entreprises	89'323	3'176	92'499	2'745
Retail	269'109	867	269'976	589
Titres de participation	25	-	25	-
Autres positions	9'720	-	9'720	-
Total	700'094	4'043	704'137	3'334

Tableau 9 : Répartition des expositions par échéances contractuelles résiduelles (CRB)

(en milliers de CHF)

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Engagement total
Gouvernements centraux et banques centrales	174'264	2'885	-	177'149
Banques et négociants en valeurs mobilières	113'234	19'912	58	133'204
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	9'915	11'649	-	21'564
Entreprises	77'052	15'406	41	92'499
Retail	170'027	73'225	26'724	269'976
Titres de participation	25	-	-	25
Autres positions	9'720	-	-	9'720
Total	554'237	123'077	26'823	704'137

En date du 31 décembre 2018, aucune position n'est considérée comme étant en souffrance.

Tableau 10 : Risques de crédit - qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de CHF)

Qualité de crédit des actifs	Valeurs comptables brutes des :			Valeurs nettes
	Positions en défaut	Positions pas en défaut	Corrections de valeur/amortissements	
Créances (sans les titres de dette)	4'043	627'079	3'334	627'788
Titres de dette	-	48'731	-	48'731
Expositions hors bilan	-	24'284	-	24'284
Total	4'043	700'094	3'334	700'803

Les positions en défaut de KCHF 4'043 correspondent à 0.6% du total des positions. Elles sont provisionnées à hauteur de KCHF 3'334, correspondant à un taux de provisionnement moyen de 82%. Ces corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés et des caractéristiques de la contrepartie.

Tableau 11 : Risques de crédit - changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de CHF)

Changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut

	2018
Créances et titres de dette en défaut, au 31 décembre 2017	4'469
Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	331
Positions retirées du statut «en défaut»	-199
Montant amortis	-529
Autres changements	-29
Créances et titres de dette en défaut, au 31 décembre 2018	4'043

L'exposition des positions en défaut a diminué de 426 KCHF principalement suite à l'utilisation de corrections de valeur pour deux créances ayant été considérées comme définitivement non recouvrable pour un montant total de 529 KCHF.

Tableau 12 : Risques de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de CHF)

Aperçu des techniques d'atténuation du risque	Positions sans couverture/ valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
Créances (y.c. les titres de dette)	543'067	133'452	-
Opérations hors bilan	8'106	16'178	-
Total	551'173	149'630	-
<i>- dont en défaut</i>	-	709	-

Tableau 18 : Risques de crédit - positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de CHF)

Catégories de positions/ pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	184'988	-	-	-	-	-	-	184'988
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	94'482	-	3'476	-	30	-	97'988
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	3'967	44'850	-	-	-	-	-	48'817
Entreprises	-	2'953	170	43	-	23'417	-	26'583
Retail	-	-	93'104	-	12'964	76'984	-	183'052
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	25	25
Autres positions	2'790	-	-	-	726	6'204	-	9'720
Total	191'745	142'285	93'274	3'519	13'690	106'635	25	551'173

Tableau 21 : Risques de crédit de contrepartie - positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de CHF)

Catégories de positions/ pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	18'896	-	1'738	-	31	-	20'665
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	-	8'970	-	-	-	-	-	8'970
Entreprises	-	591	60	21	-	23'416	-	24'088
Retail	-	-	32'586	-	9'724	76'984	-	119'294
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	37	37
Autres positions	-	-	-	-	544	6'204	-	6'748
Total	-	28'457	32'646	1'759	10'268	106'635	37	179'802

Risque de liquidité

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil de risque cible. Le profil de risque est exprimé via des limites internes portant sur le niveau du LCR et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

Structure et organisation

Par délégation de la Direction Générale (DG), l'ALM/CCR est responsable de la gestion du risque de liquidité selon les principes déterminés par le CA. Ce comité suit régulièrement, minimum mensuellement, l'évolution du risque de liquidité à partir du reporting Gestion des Risques. Ce reporting est également présenté mensuellement à la Direction Générale et trimestrielle au Conseil d'Administration.

Le Département Gestion des Risques est en charge de la gestion opérationnelle et centralisée du risque de liquidité :

- La Trésorerie gère au quotidien la position de liquidité de la Banque. La Trésorerie est le département responsable des opérations de remplacement / refinancement ;
- La Gestion des Risques propose à l'ALM/CCR les opérations de pilotage de la structure du bilan (réalisation d'emprunts à plus d'un an, souscriptions d'immobilisations financières) et produit le reporting Gestion des risques ;
- La Gestion des Risques est également en charge de la définition et du maintien des principes et modèles utilisés pour la gestion du risque de liquidité. Les principes et les modèles de gestion font l'objet d'une validation par l'ALM/CCR et le Conseil d'Administration ;
- Le Département Finance et Controlling calcule le LCR sur une base mensuelle pour le reporting à la BNS.

Evaluation des risques

Les indicateurs du risque de liquidité sont calculés selon l'approche statique, qui consiste à calculer les indicateurs de risque à une date donnée, elle permet d'évaluer le niveau de risque instantané et de suivre son évolution dans une perspective historique.

Les indicateurs de risque sont complétés par la réalisation de stress-tests qui quantifient l'impact de différents scénarios de crise sur la position de liquidité à un horizon de temps donné. L'analyse des résultats de ces stress-test sert de point de départ à la calibration des limites internes.

Structure du refinancement

La Banque se finance principalement via les fonds passifs apportés par la clientèle : 71% du total des passifs correspondent à des dépôts de la clientèle sous forme de dépôts à vue ou à terme. Les emprunts interbancaires en blanc représentent 14% du total des passifs. Le solde est constitué des fonds propres (11% du total des passifs) et des autres passifs (4% du total des passifs).

Ratios de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR est une norme réglementaire internationale de liqui-

dité définie par l'Accord de Bâle III et entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours. Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples : retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple : remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Pour la Banque la limite réglementaire pour le LCR est fixée à 100% pour l'année 2018. Depuis le 31 décembre 2017, le LCR toutes devises confondues de la Banque a augmenté d'environ 14 points pour atteindre 270% au 31 décembre 2018. Cette hausse du LCR résulte principalement de la forte diminution de la somme nette des sorties de trésorerie, malgré la baisse des actifs liquides de haute qualité (HQLA).

Les actifs liquides (HQLA) sont composés d'environ 81% d'avois sur le compte déposé à la BNS. Le reste correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- et éligibles aux opérations de refinancement de la BNS.

Les sorties sur les dépôts de la clientèle privée et commerciale représentent environ 51% du total des sorties de liquidité. Cette proportion reflète le fait que les dépôts de la clientèle constituent la principale source de refinancement, avec les dépôts interbancaires, donc de sorties potentielles en cas de crise de liquidité.

Les autres sorties de liquidité sont liées à la prise en compte de flux sortants sur :

- Les dérivés arrivant à échéance dans les 30 jours ainsi que sur les contrats de collatéralisation des dérivés (Credit Support Annex) via des appels de marge ;
- La part non tirée des facilités de crédits accordées à la clientèle ;
- Les engagements conditionnels (garanties).

Les prêts à la clientèle et aux banques arrivant à échéance dans les 30 jours représentent environ 99% des entrées de liquidités. Le reste des entrées de liquidité correspond essentiellement aux flux entrants des dérivés échéant dans les 30 jours.

Available Net Liquidity (ANL)

La Banque simule un stress test de liquidité « available net liquidity » ou ANL dans le cadre de ses scénarios de simulation de crise économique. Ce stress test de liquidité vise à mesurer l'impact d'un écoulement rapide des engagements au passif du bilan (ressource de liquidité) avec ceux de l'actif (emploi de liquidité) de la Banque sur une période d'observation de 30 jours.

Dans ce scénario, la Banque suppose qu'elle réalisera immédiatement au début de la période de tension la totalité de

ses actifs liquides à partir des actifs de niveau 1 et de niveau 2. Au cours de la première semaine de tension la Banque sera en mesure de couvrir 64 % de ses engagements envers les banques et les clients dont la maturité est inférieure à 30 jours. Les engagements à plus de 30 jours envers les clients et les banques représentent environ 5 % du total pondéré des créances. Le scénario suppose en outre que la Banque est en mesure de convertir 10 % des engagements à vue non nantis envers la clientèle en placements du marché monétaire à terme. Aucun cash-flow net positif provenant des positions sur produits dérivés n'est présumé, et, seuls des cash-flows positifs minimes provenant de la vente d'autres actifs de la Banque sont supposés.

Le scénario ANL prévoit en outre que 100 % des engagements envers les contreparties bancaires devront être couverts le premier jour du stress. De plus, le scénario prévoit que les clients retirent

40 % des dépôts nantis et non nantis auprès de la Banque au cours des 30 premiers jours de tensions. Le hors-bilan est pris en compte, 100 % des paiements de marge de variation relatifs aux positions sur produits dérivés devant être couverts.

Dans ce scénario, la Banque est en mesure d'afficher un ANL supérieur à 100 % pour toute la période de 29 jours d'essai de tension au 31.12.2018. Cependant, l'ANL passe à 99 % le 30e jour de la période de stress. Avec un total des sorties de fonds prévues de CHF 313,5 millions dans le cadre du scénario de simulation de crise, la Banque adopte une position plutôt prudente dans son scénario de simulation de crise.

En outre, la Banque devra couvrir ses financements à court terme en USD et en EUR par des opérations de change spot et FX forward en CHF/USD et en CHF/EUR. En raison de la forte liquidité de ces marchés des changes respectifs, la Banque suppose que cela est faisable, même dans un scénario de tensions.

Risque opérationnel

Stratégie et procédures

Le risque opérationnel correspond à la perte potentielle que la Banque est susceptible de subir suite à l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Par nature, la Banque est exposée de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, la Banque a défini son dispositif de gestion des risques opérationnels.

Structure et organisation

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. Le dispositif de gestion des risques comprend :

- Une organisation de contrôle interne en deux lignes de défense, y compris les compétences, les obligations de rendre compte et les lignes de reporting ;

- La définition des instruments d'identification au travers de KRI et de contrôles clés ;
- Un reporting mensuel à la Direction Générale sur le système de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne est renforcé par une série de Directive qui complète le dispositif de contrôle interne :

- Directive d'évaluation du risque opérationnel concernant le lancement ou l'exploitation de tous nouveaux produits, activités, processus et systèmes ;
- Directive outsourcing, y compris la surveillance des prestataires ;
- Directive sur la Cyber sécurité ;
- Directive sur la gestion des données CID ;
- Directives plan de continuité et "Disaster Recovery Plan".

Evaluation du risque

La priorité de la Banque est d'assurer la pérennité de sa culture de la gestion des risques à tous les échelons de l'entreprise en maintenant une indépendance et une efficacité de son processus d'examen et de surveillance des risques.

La Banque maintient ainsi un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines, et aux systèmes et infrastructures informatiques, tout comme il veille à la promotion d'une culture en matière de gestion des risques.

Cette approche permet de mieux informer ses lignes de services et leur responsable afin d'assurer une uniformité à l'échelle de la Banque, mais également de perfectionner sans cesse sa gestion des risques en fonction de l'évolution des activités.

La Banque utilise la méthode de l'indicateur de base pour les calculs des exigences de fonds propres relatif au risque opérationnel.

Genève (siège)
Avenue de Miremont 22
1206 Genève
T +41 58 218 60 00

Lugano
Riva Antonio Caccia 1
6900 Lugano
T +41 58 218 68 68

Zurich
Sihlstrasse 24
8001 Zurich
T +41 58 218 69 11

www.banquecramer.ch
info@banquecramer.ch

